CTEP du 26 septembre 2013

Au sommaire

Au sujet des discussions intergouvernementales concernant Ciel Unique 2+ : 1
Le CIAV 2013 (complément indemnitaire lié aux recettes commerciales): 1
Une nouvelle version de l'instruction sur les trajets domicile / travail (différés, anticipés) : 1
Projet de décision listant les emplois CUT pour 2013 : 2
Présentation des majorations fonctionnelles de l'ITS en 2013 : 3
Point sur la réorganisation de Météo-France : 3
Sur les ouvriers d'Etat, il est re-précisé ce qui a été dit à un CT-EP précédent : 3
Sur les questions budgétaires : 4
Les effectifs 2014 : 4
Sur une question portant sur les frais de mission, ...4
Enfin, la reconnaissance de la pénibilité sera un sujet ouvert par la Fonction Publique : 4

Solidaires fait une déclaration liminaire regrettant la manière dont la révision ARTT débute.
Le directeur général par interim (O. Gupta) signale qu'il y aura d'autres séances de travail sur la révision ARTT (Note de la CFDT-Météo : la prochaine est prévue pour le 15 novembre).

Dans le cadre du suivi des précédentes séances, un point est fait :

Au sujet des discussions intergouvernementales concernant Ciel Unique 2+ :

La Commission européenne a proposé l'abandon de la possibilité de désigner le prestataire météo sur une base exclusive (faite par l'Etat), ce qui est hors de question pour MF. MF considère que la prestation météorologique pour l'aéronautique est un service de type institutionnel n'ayant pas vocation à devenir commercial. Il y a là un risque financier, un risque pour les personnels, un risque au plan scientifique et technique.
La DGAC adhère à nos arguments. Le message a été bien entendu par le gouvernement. Le ministre des transports Frédéric Cuvillier a bien dit son opposition à cette proposition de Ciel unique 2+ à Vilnius en réunion intergouvernementale. Le DWD partage notre position. Le Met Office est sur une ligne proche. La plupart des Etats ont indiqué à la commission leur opposition au projet SES2+.

Le CIAV 2013 (complément indemnitaire lié aux recettes commerciales):

Cet arrêté est dans le circuit de signature des tutelles. Pas de changements dans la rédaction. Pas de blocage du côté des autorités ministérielles. La CFDT signale que rien n'a été changé au profit des personnels dans le mode de calcul du CIAV, alors qu'elle en avait fait la demande.
La direction indique que des réflexions sont en cours pour sauver l'enveloppe du CIAV car, si rien ne change, celle-ci deviendra nulle. Il est question d'intégrer le CIAV dans l'ITS.

Une nouvelle version de l'instruction sur les trajets domicile / travail (différés, anticipés) :

Après une vacation éprouvante, un agent, pour des raisons de sécurité, peut vouloir différer son trajet retour vers son domicile, souligne la CGT. La version 2 est distribuée en séance ; elle devra être relue avec attention par les organisations syndicales. En effet, elle indique que les agents concernés sont 1) les « restructurés », 2) les agents ayant de longs trajets sans moyens de transport en commun, et à titre ponctuel, 3) en cas de conditions météorologiques extrêmes les agents ayant de longs trajets domicile-travail. Cela est trop restrictif : l'autorisation ne doit pas dépendre des conditions météorologiques mais de la fatigue réelle des agents. Réponse de la direction : la prochaine occasion d'en parler sera le CHS-CT-EP.

Puis les sujets inscrits à l'ordre du jour débutent :

Projet de décision listant les emplois CUT pour 2013 :

La méthode de pesée des postes est présentée.
La direction a comparé les postes ITM pour en déduire un classement par ordre d'importance. Cela a permis de déterminer les postes dits fonctionnels. Le groupe n°1 contient les 17 postes qui ont vocation à être reconnus CUT2 ; le groupe 2 (112 postes) est celui des CUT1 ; si des postes CUT2 se trouvent dans ce groupe, la reconnaissance CUT2 est ré-examinée au moment du départ du titulaire. La DRH a défini 4 critères et a attribué des notes à chacun des postes sur ces 4 critères. Les 2 critères « *Champ d'intervention et enjeux associés », « Animation d'équipe et management* » ont un peu plus de poids que « *Niveau de responsabilité et autonomie » et « Technicité du poste et degré d'expertise* ».
144 titulaires de poste seront en position CUTables. Certains postes (ex. Dprévi/PG) sont occupés par plusieurs titulaires. Météo-France peut rémunérer jusqu'à 120 agents en position CUT en 2013 (si les arrêtés en cours de signature sont publiés avant la fin d'année) contre 100 en 2012.

La liste des postes figurant dans la décision 2013 est passée en revue.
Certains syndicats demandent des comptes sur certains cas particuliers, et pour certains s'étonnent de la concentration de postes CUT a DSI/MSI vis a vis du reste de la DSI. Après avoir expliqué les différents cas pointés, la direction souhaite qu'un peu de pédagogie soit faite :

- certains emplois CUT seront, à terme, retirés de la décision, mais il n'y a à ce stade aucune de conséquence au plan personnel pour les agents qui sont sur ces postes ;
- ces suppressions sont normales, vu les cotations établies en pesée des postes, mais elles méritent d'être expliquées pour que les agents ne se sentent pas dévalorisés (la CGT demande un courrier d'accompagnement individualisé). ;
- il y un historique des fonctions CUT; et des contraintes budgétaires existent (il y a 14% d'emplois fonctionnels à MF, pour une fourchette habituelle de 10 à 15 %), « seule » une dizaine de fonctions CUT sera supprimée à terme ;
- l'exercice a été mené de la manière la plus objective possible pour être le plus défendable possible ; par ailleurs, il a vocation à être refait périodiquement.

La plupart des nouveaux CUT seront nommés au 1ier janvier 2013 (26 sur 31), les autres durant l'année. La publication de la décision doit avoir lieu (ce ne sera le cas que sous réserve du bon fonctionnement du circuit de signatures interministérielles). Rappel : les agents doivent être détachés sur poste CUT ; ce point sera à l'ordre du jour d'une CAP-IT.
L'ITS fonctionnelle "CUT/non CUT" sera versée aux agents nommés CUT qui n'auront pas de gain indiciaire (ce sera le cas de la plupart des 31 agents qui seront nouvellement nommés CUT). Ceux qui ne remplissent pas les conditions pour être nommés CUT touchent aussi cette prime.

Sur la pesée des postes, la CFDT-Météo estime que le dispositif est imparfait, mais assez satisfaisant. Le critère 4 « expertise » aurait selon nous dû compter plus (pondéré à 4 au lieu de 3). Il faut une concertation locale sur ces postes CUT, nous souhaitons qu'elle se passe en CTSS, afin de l'institutionnaliser (tous les syndicats ont cette revendication). La CFDT-Météo demande aussi : d'une part le maintien d'un groupe de travail national en préalable au CT-EP, et d'autre part comment sont faits les arbitrages entre directions concurrentes ?
Pour la CFDT-Météo, une autre question de fond est de s'assurer de la cohérence entre les cotations des fiches de postes et des pesées des postes CUT.
La direction reconnaît qu'il doit bien y avoir une cohérence entre les cotations de pesée des postes et la fiche de poste. Un examen sera demandé aux directeurs des services. La méthode doit être comprise. Les cotations doivent pouvoir s'expliquer « *sans se perdre dans de fausses questions* ».
Les organisations syndicales dans leur ensemble font part de leur désapprobation sur le refus d'un examen en CTSS local.

FO et Solidaires vont jusqu'à dire qu'une réunion d'étude des cotations entre direction et organisations syndicales en groupe de travail au niveau national sera inutile.
Selon le directeur, l'exercice d'examen des postes CUT n'a de sens que s'il est réalisé sur un plan d'ensemble. Cela implique que des gens aient préparé le travail en amont. Selon la direction, « *tout renvoyer au local ne marchera pas* ».
Au final, en début de séance l'après-midi, la direction indique réserver sa réponse au sujet d'examens en CTSS, comme pour l'ITS : tout espoir n'est pas perdu.

Présentation des majorations fonctionnelles de l'ITS en 2013 :

Une note de gestion est nécessaire pour discuter des critères de gestion de la nouvelle catégorie des 60 nouvelles attributions de majoration fonctionnelle. Sont visées dans cette catégorie « *des fonctions qui ont été prises par les agents du fait de réorganisations ou restructurations, et dans lesquelles ils connaissent un accroissement de leurs sujétions* ». Solidaires s'étonne à juste raison que ces 60 nouvelles attributions ne figurent pas encore dans la décision. Cela sera corrigé.
La nouvelle majoration sera probablement versée sous forme de rappel au titre de l'année 2013 ; il n'est pas exclu qu'elle ne soit versée qu'en 2014... Pour 2013, 635 postes peuvent être majorés. 14 nouvelles responsabilités particulières ont été ajoutées. Le montant des majorations fonctionnelles et géographiques évolue de +4% (encore qu'il ait fallu batailler). Ces décisions annuelles peuvent être corrigées par des décisions modificatives.

La CFDT-Météo évoque des problématiques particulières : en cas de fonctions tenues qui ne correspondent exactement à l'intitulé de poste, ou en cas d'intérim, comment cela se passe-t-il ? Réponse DRH : quand une décision formelle d'intérim est prise, la prime peut être perçue.
Que se passe-t-il lorsqu'une fonction est perdue et/ou répartie entre plusieurs agents suite à réorganisation ? La DRH : il y a alors problème, et il faut éviter les réorganisations "sauvages".
La CGT demande qu'une fois par année, la liste des postes correspondant aux fonctions soit établie, afin de dissiper tout doute sur le rapport entre fonctions tenues et poste tenu. Nous soutenons ce souhait de clarification.
La DRH n'y est pas défavorable tout en soulignant une difficulté ; certains agents continuent à toucher la prime sans occuper de fonctions référencées, du fait d'une mutation contrainte.
Cette revue des postes et des ITS peut avoir lieu en... CTSS avant l'été.

Point sur la réorganisation de Météo-France :

CGT demande une écoute des agents de terrain. Elle tire la sonnette d'alarme sur les critères choisis pour étudier la satisfaction des clients. Elle demande quel travail coopératif avec les prévisionnistes sera mis en oeuvre pour améliorer Sympo2.
Réponse du DG O.Gupta : La V2 de Sympo2 a été un échec. Ecouter les prévis, cela a été fait pour décider du retour en V1. Il s'agit désormais de reprendre la maîtrise technique de la V2 qui est complexe et mal documenté. Pour cet aspect il est difficile d'impliquer les prévisionnistes.
Mais à propos des évolutions du logiciel : oui, les usagers prévis vont devoir être impliqués. La chaine de production est complexe, sa maîtrise est déficiente. Compte tenu des évolutions en matière de recherche il faut étudier où porter l'expertise humaine avec l'adhésion des prévisionnistes. Au delà de l'expertise amont, la prévision conseil et la relation humaine ont toute leur place. A suivre...

Sur les ouvriers d'Etat, il est re-précisé ce qui a été dit à un CT-EP précédent :

- qu'un rapport de la cour des comptes sur la rémunération des ouvriers d'Etat a conduit à modifier la structure de leur rémunération, à montant constant.
- que la fonction publique a regardé de près l'emploi des OE et a interdit tout recrutement.

Depuis, nous ne pouvons plus en recruter (« moratoire »). Une levée de ce moratoire a été obtenue

pour les familles professionnelles coeur de métier où il n'y a pas de corps de fonctionnaire. Deux recrutements d'électrotechniciens sont en cours à Météo-France. Les essais d'embauche auront lieu fin novembre à Athis Mons.
Il n'est pas prévu que la fonction publique change sa politique de recrutement.

Sur les questions budgétaires :

SG/D Cécile Arcade présente d'abord les perspectives de fin de gestion 2013. Le budget rectificatif est établi en fonction de ce qu'on est capable de consommer. Le dernier projet de budget rectificatif de l'Etablissement présente la trajectoire d'exécution la plus à jour (« l'atterrissage »). 2 Millions d'euros (des crédits annulés suite au glissement d'opérations d'investissement) vont abonder le fond de roulement. Les comptes 2013 sont très légèrement positifs.
Le fond de roulement représente 38j de fonctionnement (30j est une limite basse).

La subvention 2014 pour charge de service public est de 208 M euros (- 7 Millions euros, on revient au niveau de 2012, 2013 ayant été exceptionnel avec notamment le supercalculateur).
Il est prévu un exercice 2014 en déficit de 6 Millions euros, conduisant à un prélèvement sur le fond de roulement de 3 Millions d'Euros (qui descendrait à 34 jours).
La CFDT-Météo pose la question de la ligne réservée aux mesures sociales 2014. La SG répond que l'on en est qu'au stade des « grandes masses », et pas encore sur le sujet des mesures salariales.
Concernant les logements, SG/D précise qu'il n'y a pas à Météo-France de lien entre le décret portant réforme du régime des concessions, et la décision de fermer des logements en 2014. La direction entend donc rendre des logements selon le planning prévu.

Les effectifs 2014 :

Le plafond d'emploi avait baissé de - 99 ETP en 2013 ; il baissera bien de -89 ETP en 2014 (plafond de 3409 en 2012, 3310 en 2013, 3221 en 2014). Météo-France a obtenu des tutelles un moindre mal avec des suppressions en effectifs réels de -72 ETP (on fera -74 en réalisé) et de -70 ETP en 2014. Ce compromis provient de la marge de manoeuvre acquise les années précédentes.
La prévision de départ en retraite en 2013 (personnes physiques) était de 102, en réalité, ce sera 102. La prévision de départ en retraite en 2014 est de 92 personnes.

Sur une question portant sur les frais de mission,

SG/D Cécile Arcade explique que les taux pourraient être actualisés, mais qu'il faudrait en étudier l'impact sur notre budget. La CGT a posé la question et les organisations syndicales ne s'attendaient pas à cette réponse. La SG précise que la ligne budgétaire sur les frais de mission que « s'ils devenaient corrects pour les agents, la ligne budgétaire risquerait d'augmenter de 50 % ». Ce qui est énorme. Ce qui signifie pour nous que les remboursements sont souvent énormément insuffisants. La SG estime qu'il traiter tous les sujets relatifs aux missions, et par exemple pas seulement les cas des grandes villes ou de la région parisienne.
En 2014 il y aurait un marché "on line" (passage par des réservations internet) avec l'IGN pour le transport et l'hébergement.

Enfin, la reconnaissance de la pénibilité sera un sujet ouvert par la Fonction Publique :

La ministre (Marylise Lebranchu) l'a indiqué. Les organisations syndicales demandent à la DRH de se tenir prête. Elle répond que le CHSCT étudiera la ré-actualisation du rapport du médecin chef de Météo-France, afin de disposer d'un rapport récent sur le sujet du travail de nuit à Météo-France.